

No 12

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

Présidence : M. Pierre Maulini

La séance est ouverte à 19h01 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et M. Nicolas Walder, Conseillers-ères administratifs-ives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Elvia Cambier, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Louise Morisod, Marie-Josée Naine, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Julien Barro, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Jean Didier Bandollier, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Albino Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : M. Pistis ; M. Conti.

Le Président annonce le décès de M. Jean-Mario Antonioli qui fut Conseiller municipal de 1987 à 2000 et qui était le père de M. Jean-Marc Antonioli, actuel Conseiller municipal. Le Président demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence en sa mémoire.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 28 avril 2015
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Election du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

5. Délibération administrative **033-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation de CHF 3'759'000.- TTC destiné à l'assainissement du bruit routier du secteur nord de la ville de Carouge incluant le réaménagement de l'avenue de la Praille, de la rue des Noirettes et de l'avenue Industrielle, ainsi qu'à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 99'000.- TTC pour la mise en conformité du réseau d'assainissement de l'avenue de la Praille du tronçon nord de la rue des Caroubiers et de la rue de Lancy.

6. Délibération administrative **036-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la Fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.

7. Délibération administrative **037-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de

- a) La Fondation Carougeoise pour le logement des personnes âgées
 - b) L'Association de l'E.M.S « Résidence les Pervenches ».
8. Délibération administrative **038-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de
- a. La Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge, Troinex.
 - b. L'Association de l'E.M.S « Résidence de Drize ».

Propositions des membres du Conseil municipal

- 9. Motions
- 10. Postulats
- 11. Résolutions
- 12. Pétitions
- 13. Questions

Le Président demande à Mme Buchs d'officier comme secrétaire en l'absence de M. Pistis. Le Président remercie Mme Buchs pour son année participative en tant que vice-secrétaire.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 AVRIL 2016

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Agenda sportif

Mme Lammar rappelle que l'agenda est disponible sur le site internet de la commune. Toutefois, elle souhaite attirer l'attention sur quelques manifestations :

Le samedi 4 juin prochain se dérouleront les Jeux du Grand Genève, qui rassemblent des participants de toute la région lors de jeux placés sous le signe de la diversité.

Le dimanche 5 juin se déroulera la marche du cœur qui, comme chaque année, se terminera à Carouge. Cette année, les dons récoltés iront en faveur de Cansearch, une association qui lutte contre le cancer des enfants.

Le samedi 25 juin aura lieu la manifestation Nager pour Aider.

Dans un autre registre, Mme Lammar rappelle que l'Euro de football va débiter très bientôt et que les matchs de la Suisse seront retransmis dans la Fan Zone à la salle des fêtes, et à la place de Sardaigne.

Mme Lammar précise que sont essentiellement prévus les matchs de la Suisse :

Albanie – Suisse le 11 juin ; Roumanie – Suisse le 15 juin ; Suisse – France le 19 juin. Enfin, le vendredi 1^{er} juillet, qui est aussi le jour des promotions, le match du jour sera également retransmis à la place de Sardaigne, tout comme les deux demi-finales des 6 et 7 juillet, et la finale.

Mme Lammar annonce ensuite la Journée Vitaminée, ancienne journée aquatique, le 18 juin prochain à la piscine de Carouge dès 09h00. Mme Lammar indique que différentes activités aquatiques seront proposées (acqua-bike, acqua-jump, acqua-kick boxing), ainsi que la finale du championnat suisse de waterpolo à 18h00.

Fête de la musique

Mme Lammar annonce que la Fête de la musique aura lieu les 17-18-19 juin à Carouge, et que celle-ci prendra ses quartiers à la rue Vautier sur deux scènes avec de nombreux concerts de musiques actuelles. En parallèle, le Temple et l'Eglise proposeront de la musique classique. Mme Lammar annonce ensuite que la nouveauté de cette année sera une performance de danse pour petits et grands qui re-visitera le jeu de la Marelle avec un duo de danseurs.

Communications de M. Walder :

M. Walder indique ne pas avoir de communication mais il souhaite toutefois remercier M. Maulini pour la convivialité qu'il a amené durant toute son année de présidence.

Communications de Mme Hiltbold :

Bilan du dispositif mis en place en 2015 dans le cadre du plan canicule et de l'alerte déclenchée par le médecin cantonal et présentation des mesures prévues pour cet été.

A la suite de la canicule de 2003, des dispositifs visant à prévenir les risques liés aux grandes chaleurs estivales ont été développés.

L'Office fédéral de la santé publique a mis en place une campagne nationale de prévention et, au niveau cantonal, le Service du médecin cantonal a été chargé de fournir des informations sur les risques liés à la canicule et de déclencher les alertes au niveau du canton.

La Ville de Carouge dispose de son propre plan canicule depuis 2012. Ce dernier, développé dans le cadre de la politique des aînés, est composé de deux phases. La première, qui consiste à relayer les messages de prévention par différents canaux est mise en place chaque année.

La seconde est activée seulement lorsque le médecin cantonal déclenche l'alerte. Elle comprend des mesures d'informations à la population, la mise en service d'une ligne téléphonique dédiée, l'ouverture d'une salle climatisée et la prise de contact par téléphone (pompiers volontaires, protection civile, jeunes du PEJ et SAS) avec les aînés.

Cette seconde phase a été activée pour la première fois en juillet 2015, à deux reprises, du 1^{er} au 8 juillet et du 17 au 22 juillet.

Durant ces deux périodes d'alertes, nous avons réussi à joindre 420 personnes âgées de 80 ans et plus, non suivies par l'imad, sur les 595 personnes figurant sur la liste transmise par le médecin cantonal. Quinze d'entre elles ont été suivies quotidiennement durant les périodes d'alerte. Cette prise de contact a été très appréciée par les aînés.

L'ouverture de la salle des fêtes, tous les jours, week-end inclus, de 14h à 20h, a été décidée par le CA en accord avec le Service du médecin cantonal. Annoncée par voie de presse et la pose d'affiches dans l'espace public, cet accueil placé sous la responsabilité du SAS, a bénéficié de l'excellente collaboration de la protection civile et des samaritains, ainsi que d'un jeune du PEJ.

Entre 6 et 40 personnes ont été accueillies chaque jour dans la salle, essentiellement des personnes âgées, voire très âgées, mais aussi des familles ayant des enfants en bas âge, des mamans avec leur bébé, une femme enceinte et quelques personnes âgées de 20 à 60 ans.

L'initiative a fait l'objet d'une large couverture par les médias, dont plusieurs ont cité Carouge en exemple.

Pour cet été, nous allons remettre globalement le même dispositif en place, hormis les quelques ajustements que nous lui avons apportés suite à l'expérience tirée des deux périodes d'alertes de l'été dernier. Nous allons par exemple augmenter le nombre d'affiches placées dans l'espace public pour annoncer l'ouverture de la salle des fêtes afin de mieux couvrir le territoire communal et fermer la salle des fêtes une heure plus tôt.

Par ailleurs, les institutions de la petite enfance, qui sont en contact étroit et régulier avec l'office de l'enfance et de la jeunesse qui dépend du Département de l'instruction publique, porteront une attention toute particulière aux mesures à prendre en cas de grosses chaleurs. Enfin, la piscine de Carouge qui ferme une demi-heure plus tard durant les vacances d'été (19h30 sortie des bassins et 20h sortie de l'établissement) a installé l'été dernier une série de toiles afin d'augmenter la surface ombragée à l'entrée de la piscine. Ceci afin de protéger les personnes qui sont contraintes de faire la queue en raison de l'affluence qui dépasse les normes de fréquentation autorisée lorsqu'il fait très chaud. Ces toiles sauront dorénavant installées chaque année.

Par ailleurs, durant la canicule de l'an dernier, les SIG ont mis à la disposition de la Commune une série de robinets d'appoints dans le but de lutter contre les risques de déshydratation des baigneurs. En cas de nouvel épisode caniculaire, nous demanderions au SIG de pouvoir bénéficier encore une fois de cette installation.

Information sur les initiatives émanant de la société civile pour accueillir les requérants d'asile et sur le soutien apporté par la commune

Comme vous le savez, l'année 2015 a été marquée par une crise migratoire importante, qui découle des nombreux foyers de crise et des conflits qui sévissent au Proche-Orient et sur le continent africain.

Le nombre de nouvelles demandes d'asile déposées dans notre pays a augmenté fortement, ce qui a obligé la Confédération et les cantons à adapter le dispositif d'accueil en lien avec les communes.

C'est ainsi qu'en juin 2015, il a été nécessaire d'ouvrir l'abri PC de la Gabelle, dans lequel logent 26 hommes seuls, et qu'au mois de janvier de cette année a été ouvert le Foyer de l'Etoile, dans lequel plus de 130 mineurs non accompagnés sont hébergés. A ces deux lieux récemment entrés en fonction, s'ajoutent le Foyer de la Praille et le Centre de Gavard qui abritent près de 150 personnes.

L'intensité de cette crise migratoire et sa médiatisation ont fait naître un fort élan de solidarité au sein de la population.

C'est ainsi qu'une quarantaine d'habitants de la commune et des communes limitrophes se sont mobilisés sous l'appellation « Carouge accueille », depuis le 15 octobre dernier, pour assurer bénévolement tous les jeudis après-midi, à la salle du Rondeau, un accueil destiné aux personnes inscrites dans le processus de l'asile. Je me suis rendue sur place jeudi dernier et j'ai constaté le magnifique engagement de ces bénévoles, le nombre important de migrants qui étaient présents et l'excellente ambiance qui régnait dans cette salle.

De ces moments de rencontres sont nés de nombreuses initiatives : visites d'expositions au musée de Carouge et ailleurs dans le canton, participation à des spectacles, visites du jardin botanique, etc. Le 2 juin prochain, un groupe de bénévoles et de demandeurs d'asile va confectionner ensemble un repas avant de le partager. D'autres idées sont en train de voir le jour et de nouveaux projets vont donc probablement se concrétiser ces prochains mois.

De son côté, l'Association des parents d'élèves des écoles Pervenches-Montfalcon, s'est mobilisée pour collecter auprès de ses membres des habits et des jouets pour les enfants des requérants fréquentant ces écoles.

Un autre projet a vu le jour à Carouge, porté par la compagnie de théâtre « Dolce Cie ». Cette dernière a voulu créer un spectacle qui soit un outil de partage et de réflexion avec le public genevois, un spectacle qui donne la parole aux demandeurs d'asile pour leur permettre de raconter leurs expériences, ressentis, envies, joies et besoins. Après plusieurs mois de travail, les personnes impliquées dans cette aventure sont fières de partager l'aboutissement de leur travail avec le public genevois. Elles présenteront ce spectacle les 17, 18 et 19 juin prochains, à 20h30, (18h30 pour le dimanche 19) à l'Espace Grosselin.

La Commune soutient ces diverses initiatives en mettant à disposition la salle du Rondeau les lundis et mercredis après-midi pour les répétitions de théâtre et les jeudis après-midi pour les moments de rencontres. Par ailleurs, nous mettons également les mardis et jeudis après-midi la salle de gymnastique des Charmettes à la disposition de l'Hospice général qui en a fait la demande, pour permettre aux jeunes du Foyer de l'Etoile de faire du football.

Notre service des affaires sociales assure les liens avec les responsables de « Carouge accueille », de la « Dolce Compagnie » et de l'Hospice général. Dans ce cadre, il a notamment organisé quelques séances pour faciliter l'organisation et la collaboration entre les bénévoles et l'Hospice général et pour trouver de nouveaux bénévoles.

Il met également à disposition un espace de parole (supervision) pour les bénévoles, afin de leur permettre d'exprimer les émotions ressenties à l'écoute des récits liés aux épreuves vécues par les personnes accueillies.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.a. Le Président rappelle que le Repas du Président aura lieu le mardi 14 juin au restaurant l'Accolade, après la double commission Culture, aux environs de 21h30.

Le Président souhaite ensuite dire quelques mots pour sa dernière soirée en tant que président du Conseil municipal :

Madame La Maire,
Madame et Monsieur les Conseiller/ère administratives,
Chers collègues Conseillères et Conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui prend fin ma présidence. Une année passe vite.
La particularité d'une présidence du Conseil municipal c'est que quand on a enfin l'impression de se sentir à l'aise dans la fonction, il faut céder la place.

C'est une bonne chose. Cela évite d'être tenté de se prendre au sérieux.

Je ne me rendais pas compte, avant de l'exercer, de l'importance de la fonction.
On se rend à des invitations en pensant qu'on est là comme tout le monde, un simple élu. Et bien non, ce n'est pas ainsi qu'on est reçu, ce n'est pas ainsi qu'on est perçu. On représente les autorités municipales qui décident entre autres de l'avenir des associations et des sociétés, qui décident également de notre vie en commun.

On rencontre ainsi des mondes aux existences parallèles qui eux, ne se côtoient pas ou rarement. Les décisions que nous prenons dans cette enceinte du Conseil municipal, forgent le lien entre toutes les forces vives qui font de Carouge une ville où il fait bon vivre.

J'ai pu constater que cette affirmation n'est pas un cliché. Elle recoupe la réalité d'un très grand nombre de personnes, femmes et hommes qui font vivre et animent les associations et les sociétés carougeoises avec une fidélité confondante. Bien souvent, cet engagement et cette fidélité sont de véritables raisons de vivre pour ses membres. Quand on est pendant 20, 30, 40, 50 et même 60 ans, pour un musicien de la fanfare municipale, membre d'une société carougeoise, on ressent concrètement l'existence de la société toute entière. Cela m'a beaucoup impressionné.

On dirait que le petit monde de la petite ville ne change pas, que les gens vieillissent tranquillement pendant qu'ailleurs le monde s'agite et se bouleverse.

Il en va ainsi de la vie à Carouge. Etre à Carouge, être de Carouge est une valeur. Curieux constat quand on se veut également citoyen du monde.

Finalement, le danger qui nous menace dans ce qui est notre bonheur, c'est le repli sur soi, l'exclusion du monde et des gens moins favorisés qui l'habitent aussi, ce monde.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rendre hommage à notre Maire Stéphanie Lammar que j'ai souvent accompagnée durant son année de Mairie. Partout où elle se rend pour représenter le Conseil Administratif, elle trouve le ton juste pour s'adresser à des auditoires si différents, passant allègrement des pompiers carougeois aux rencontres suisses du Théâtre, connaissant souvent personnellement ses interlocuteurs. Je veux ici simplement la féliciter.

Mais revenons à cette enceinte. C'est une curieuse chose que d'être sur ce perchoir. On sent qu'on attend de vous précision et détermination pour faire avancer les débats. On découvre vite la géographie des lieux, qui se résume, avec cette grande et longue table à, une partie droite et une partie gauche. On croit que tout y est joué d'avance... Eh bien ce n'est pas toujours le cas. Je dirais même que l'intérêt de la chose naît au moment où ces lignes se brisent. Depuis

le perchoir, on se rend vite compte qu'un jeu de rôles s'est mis en place. Que l'un prenne la parole, on sait qu'un autre va lui répondre. Il en va ainsi par exemple de notre cher couple « Mormon ». Morex-Monney. L'un parle, l'autre lui répond. Et réciproquement. On a aussi sa réplique la « Moma », Morex-Marti, qu'on voit arriver presque comme un réflexe conditionné.

Vous êtes tous le piment de nos débats, je me réjouis de venir vous rejoindre à nouveau.

Durant cette année de présidence, on est venu vers moi pour me reprocher de ne pas agir avec plus de fermeté et de laisser nos débats s'enliser. On est aussi venu vers moi pour me reprocher le contraire, d'être trop autoritaire dans certains cas.

C'est donc un exercice d'équilibriste auquel il faut se livrer, je préviens déjà mon successeur.

Et si on veut chercher dans le règlement matière à s'améliorer ou à évoluer, je me permets de vous relire à toutes fins utiles, le très laconique article 10 alinéa 1 du règlement ;

« - le président du Conseil municipal dirige les débats et veille à leur bon déroulement. Il maintient l'ordre et fait respecter le présent règlement ».

Rien de plus, et rien de moins.

Sortons à présent de cette enceinte pour examiner concrètement les conséquences de nos longs débats ;

Installez-vous par exemple sur la belle et paisible Place du Marché. Observez dans un regard panoramique ce qui vous entoure. A peu près tout ce que vous pourrez apercevoir a fait l'objet, à un moment ou à un autre, d'une polémique.

J'énumère pêle-mêle ;

Les platanes et leur remplacement

Le revêtement du sol devant l'église

Le choix du façade à façade et la suppression des trottoirs

L'éclairage public par le sol

L'existence du cinéma Bio

Les bancs publics, Récamier ou pas

La zone 20 km/heure

Les bacs à fleurs en plastique

La petite zone piétonne

J'en oublie certainement. Et je ne vous parle que de la période que j'ai connue.

Tout ou à peu près, a fait l'objet de débats enflammés dans cette enceinte, voire de recours à la consultation populaire par référendum.

Et la place est là, belle et tranquille. La plupart de celles et ceux qui la fréquentent aujourd'hui ignorent à peu près tout des combats politiques auxquels elle a donné lieu.

Alors, à la question de l'utilité de notre Conseil et de l'utilité de nos engagements, je répondrai pour ma part : très utile sans doute, mais peut faire mieux.

Je suis un élu Vert, j'ai mis cet engagement partisan un peu dans ma poche durant un an pour diriger au mieux nos débats avec impartialité. Je n'en demeure

pas moins persuadé, certainement comme chacun de nous tous à sa manière, que ce qui a motivé mon engagement concerne le bien commun. Tout être humain doit pouvoir vivre dignement et en paix dans un environnement sain en luttant contre le gaspillage des ressources naturelles pour préserver l'avenir de la planète. Pour moi, c'est cette évidence qui a motivé mon engagement.

Je souhaite que sur le fond, nous soyons tous d'accord sur ce constat.

Un dernier mot pour remercier personnellement ceux qui m'ont aidé dans ma tâche ; merci à notre Secrétaire général Manuel Schüle, merci à son adjoint et responsable des finances Giovanni Di Stefano. Ils sont disponibles, efficaces et réussissent cette performance d'exercer leur fonction de manière distanciée et élégante par rapport à nos débats.

Vive Carouge ! Merci.

Pierre MAULINI
30/05/2016

Applaudissements

M. Etienne intervient car il souhaite adresser un mot au Président pour le remercier au nom de tous de cette année de présidence. Il évoque le souvenir du voyage à Ortà, où ils ont vécu cette « immigration à l'envers ». M. Etienne rappelle qu'en tant que secrétaire, il était le second du Président, et qu'en l'observant, il a pu déjà tirer des leçons sur les attitudes à adopter ou non. Il souligne qu'au-delà de la fonction, il y a l'amitié et qu'il sait aussi que M. Maulini est un homme de culture, qui fêtera d'ailleurs bientôt ses 70 ans, bien qu'il ne les fasse pas. Il rappelle son rôle de metteur en scène de la Revue, dont le souvenir agréable reste dans les mémoires. Il remercie M. Maulini pour cette année de présidence.

M. Maulini le remercie répond malicieusement qu'en effet, il va bientôt avoir 70 ans, mais qu'il est trop paresseux pour porter son âge.

Rires

4. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 5 et 72 et suivants du règlement du Conseil municipal)

Le Président annonce l'élection du bureau du Conseil municipal et rappelle que conformément au règlement, les élections ont lieu à main levée.

Toutefois, à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents, le vote a lieu au scrutin secret.

Le Président demande s'il y a une demande de vote au bulletin secret.

Le Président note que ce n'est pas le cas.

Les élections ont lieu à la majorité absolue des membres du Conseil municipal présents au premier tour, et à la majorité simple au second tour, s'il y a lieu.

Un nouveau candidat peut être présenté au second tour

a) Election à la **présidence** du Conseil municipal

Le Président demande quelles sont les propositions.

Mme Cambier prend la parole :

Présentation d'Alain Etienne à la présidence du CM 2016 – 2017

Le PS présente la candidature d'Alain Etienne à la fonction de président

Alain Etienne est entré au Conseil Municipal de Carouge en 2011.

Il a siégé 12 ans au Grand Conseil. Et l'année dernière il a fêté ses 25 ans de fidélité au PS Genevois.

Une présidence, Alain Etienne l'a déjà assurée une fois, à Pro Natura Genève de 2002 à 2008. Il a ainsi acquis une expérience certaine des aspects protocolaires de ce futur rôle. Ça ne veut pas dire que, selon les débats que nous aurons, il n'en perde pas son latin, lui aussi ! Mais ce n'est pas tout. Le savoir-faire est une chose, le savoir-être en est une autre et la compétence est le résultat de l'alchimie de ces 2 savoirs.

Alain Etienne de par ses connaissances, sa personnalité, sa sensibilité, sa sagesse, son éloquence, sa grande capacité d'écoute, saura très bien représenter, et mener notre Conseil Municipal.

Lui octroyer cette présidence, c'est lui démontrer notre reconnaissance pour son investissement dans une politique de proximité dont le but est d'améliorer le bien-être collectif et de mettre en place des projets visant à une meilleure cohésion sociale.

Lui qui n'a pas peur d'intervenir sur des sujets qui lui sont chers tels que la culture, le social ou le paysage urbain, devra, durant cette année, prévoir un bon stock de Rescue pour garder son calme et sa langue dans sa poche.

Mais je suis certaine que ses interventions et la qualité de son animation pèseront de tout leur poids.

Alain Etienne est particulièrement engagé en politique depuis son plus jeune âge. Cette nomination c'est une étape méritée, une sorte de consécration dans son parcours. C'est la raison pour laquelle nous proposons sa candidature.

Elvia Cambier

Le Président demande le vote.

Avec 30 oui, 0 non et 1 abstention, M. Alain Etienne est élu à la présidence du Conseil municipal.

Le Président déclare le scrutin clos et offre un bouquet au Président nouvellement élu.

Applaudissements

b) Election à la **vice-présidence** du Conseil municipal

Le Président demande quelles sont les propositions.

Mme Naine prend la parole pour indiquer que le groupe MCG propose M. Nicolas Scheidegger.

Le Président ouvre le scrutin et demande le vote.

Avec 30 oui, 0 non et 1 abstention, M. Nicolas Scheidegger est élu à la vice-présidence du Conseil municipal.

Le Président déclare le scrutin clos.

Applaudissements

c) Election du/de la **secrétaire** du Conseil municipal

Le Président demande quelles sont les propositions.

M. Barthassat annonce que le groupe PDC propose M. Dominique Barbuzzi à cette fonction. Il rappelle que M. Barbuzzi a été président d'une garderie durant dix ans, président du PDC, et qu'il est ingénieur de formation. M. Barbuzzi remplira le rôle extrêmement bien.

Le Président ouvre le scrutin et demande le vote.

Avec 30 oui, 0 non et 1 abstention, M. Dominique Barbuzzi est élu en tant que secrétaire du Conseil municipal.

Le Président déclare le scrutin clos.

Applaudissements

d) Election du premier membre du Bureau (avec fonction de vice-secrétaire)

Le Président demande quelles sont les propositions.

M. Gerster propose la candidature de Mme Laurence Uldry qui s'est déjà distinguée par sa lecture assidue de tous les documents et qui mettra une touche féminine parmi tous ces messieurs.

Le Président ouvre le scrutin et demande le vote.

Avec 30 oui, 0 non et 1 abstention, Mme Laurence Uldry est élue en tant que vice-secrétaire du Conseil municipal.

Le Président déclare le scrutin clos.

Applaudissements

e) Election du second membre du Bureau

Le Président demande quelles sont les propositions.

Mme Molinari propose Mme Catherine Marti, indépendante dans le domaine de la santé et qui a déjà fait preuve de toutes ses compétences en matière de thérapie alternative en étant la grande thérapeute officielle de l'équipe de foot du Conseil municipal de Carouge.

Mme Marti est une femme de grande conviction, comme par exemple pour son engagement pour la cause des réfugiés. Sérieuse et engagée, elle saura contribuer de manière constructive aux échanges du bureau tout en dénonçant toute tentative éventuelle « d'enfumage » de débat.

Le Président ouvre le scrutin et demande le vote.

Avec 30 oui, 0 non et 1 abstention, Mme Catherine Marti est élue en tant que membre du bureau.

Le Président déclare le scrutin clos pour cette élection et l'ensemble des élections du bureau.

Applaudissements

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 033-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE RÉALISATION DE CHF 3'759'000.- TTC DESTINÉ À L'ASSAINISSEMENT DU BRUIT ROUTIER DU SECTEUR NORD DE LA VILLE DE CAROUGE INCLUANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA PRAILLE, DE LA RUE DES NOIRETTES ET DE L'AVENUE INDUSTRIELLE, AINSI QU'À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 99'000.- TTC POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE L'AVENUE DE LA PRAILLE DU TRONÇON NORD DE LA RUE DES CAROUBIERS ET DE LA RUE DE LANCY

Le Président passe la parole à M. Walder qui rappelle que cette délibération a été retirée de l'ordre du jour de la dernière séance pour l'alléger. M. Walder espère que cette délibération sera renvoyée en commission afin que toutes les informations puissent être données sur cet important projet et sur les importantes modifications qu'il y aura à faire sur les voiries en lien avec le respect des normes OPB, c'est-à-dire les normes de bruit qui devront être respectées intégralement dès 2018. M. Walder indique que dès lors, il s'agira d'avancer par tronçon. Il rappelle que l'étude complète sur le réseau carougeois vient d'être terminée, et que la proposition ici est de démarrer avec une première série de rues, c'est-à-dire le quartier de Carouge nord, Acacias, Noirettes, avec évidemment des rues qui ont déjà été réaménagées et dans lesquelles il est proposé de mettre du revêtement phonoabsorbant. A l'avenue de la Praille et à l'avenue Industrielle, ainsi que sur une petite partie de la rue des Noirettes, un réaménagement participera bien sûr à la réduction du bruit mais répondra également aux besoins de qualité de vie des habitants. M. Walder mentionne ensuite le crédit d'étude de CHF 99'000.- pour la mise en conformité du réseau d'assainissement de l'avenue de la Praille qu'il faut étudier également dans ce cadre. M. Walder invite les conseillers municipaux à prendre cette délibération en considération et à la renvoyer en commission afin que le Conseil administratif puisse présenter cette étude sur les mesures anti-bruit sur la Ville de Carouge. M. Walder précise que ce premier quartier sera suivi d'autres, dont les grands projets comme la route de Veyrier qui incluent ces mesures, ainsi que d'autres secteurs n'incluant pas forcément de « grands projets » mais nécessitant tout de même la pose de revêtement phonoabsorbant, ou des mesures de réduction de vitesse du trafic, source de bruits.

Le Président fait voter la prise en considération.
Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'Urbanisme-mobilité-aménagement.
Il n'y a pas de prise de parole, ni de recommandation et la délibération est renvoyé en commission à l'unanimité.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 036-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE

PERTES ET PROFITS DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CÉRAMIQUE À CAROUGE.

Le Président donne la parole à M. Walder. Celui-ci indique que cette délibération concerne la présentation des comptes qui doivent être validés par le Conseil municipal. M. Walder indique que le résultat de la Fondation Bruckner est excellent, puisque trois fois supérieur au montant budgété, au lieu de CHF 50.- il y a CHF 156.- de résultat. M. Walder invite le Conseil municipal à valider ces comptes qui ont été vérifiés et dûment audités.

Le Président fait voter la prise en considération et demande s'il y a une demande de parole.

Il n'y a pas de demande de parole et la prise en considération est acceptée la majorité moins une abstention.

Le Président indique que le bureau propose la discussion immédiate et demande s'il y a une autre proposition.

Sans autre proposition et demande de parole, le Président met la délibération aux voix. La délibération est acceptée avec 30 oui, 0 non et 1 abstention.

7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 037-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE

A) LA FONDATION CAROUGEOISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

B) L'ASSOCIATION DE L'E.M.S « RÉSIDENCE LES PERVENCHES ».

Le Président donne la parole à M. Walder qui signale la gestion très professionnelle de la fondation et de l'association. Le résultat est positif avec un bénéfice d'environ CHF 150'000.- et un résultat d'exercice de l'association de près de CHF 40'000.- alors qu'ils prévoient un déficit de CHF 50'000.- M. Walder propose d'approuver les comptes.

Le Président fait voter la prise en considération et demande si une prise de parole est souhaitée.

Il n'y a pas de demande de parole et la prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le Président indique que le bureau propose la discussion immédiate et demande s'il y a une autre proposition.

Sans autre proposition et demande de parole, le Président met la délibération aux voix. La délibération est acceptée avec 31 oui, 0 non et 0 abstention.

8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 038-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE

A. LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX.

B. L'ASSOCIATION DE L'E.M.S « RÉSIDENCE DE DRIZE ».

Le Président donne la parole à M. Walder qui indique que les comptes sont ici aussi positifs pour les deux établissements et précise que les comptes de l'association présentent un résultat de CHF 129'000.- après une année 2014 qui a présenté un déficit important. C'est donc un excellent redressement et M. Walder invite l'assemblée à approuver les comptes.

Le Président fait voter la prise en considération et demande et demande si une prise de parole est souhaitée.

Il n'y a pas de demande de parole et la prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le Président indique que le bureau propose la discussion immédiate et demande s'il y a une autre proposition.

Sans autre proposition et demande de parole, le Président met la délibération aux voix. La délibération est acceptée avec 30 oui, 0 non et 1 abstention.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

9. MOTIONS

(Article 32 du règlement)

10. POSTULATS

(Article 35 du règlement)

11. RESOLUTIONS

(Article 29 du règlement)

12. PETITIONS

(Article 48 du règlement)

13. QUESTIONS

(Article 40 à 42 du règlement)

Réponses aux questions en suspens par le Conseil administratif

Le Président passe la parole au Conseil administratif pour les réponses aux questions en suspens. Il rappelle que les questions de la séance du 19 mai qui avaient été reportées seront lues ce soir.

QO 400 : Question orale de M. Baertschi- Démantèlement en cours des protections du Vieux-Carouge

La question de M. Baertschi concerne les mesures de protection du Vieux-Carouge en lien avec les exigences de mise en conformité des fenêtres : il rappelle que la commune et la Fondation du Vieux-Carouge donnent des subventions pour conserver les pierres dans la zone du Vieux-Carouge. De nombreux efforts sont aussi faits pour le bois; il existe du reste une tradition dans le domaine de la menuiserie et du bois dans la commune. Récemment, apparemment à l'initiative du nouveau conseiller d'Etat M. Hodgers, le Conseil d'Etat a modifié des dispositions du règlement d'application de la loi sur les constructions. Désormais, on pourrait isoler en mettant toutes sortes de fenêtres, à l'exception des immeubles classés et des immeubles inscrits à l'inventaire. M. Baertschi est inquiet. Il n'est pas sûr que ce magistrat soit conscient de ce qu'il est en train de faire. Carouge n'a pas mis des années pour obtenir la qualité d'environnement que connaît le Vieux-Carouge pour qu'interviennent subitement des personnes qui, par ignorance, massacraient tout le travail réalisé. Certains propriétaires ont interpellé M. Baertschi au sujet de ces modifications. Il semble que M. Hodgers consomme cette politique de massacre du Vieux-Carouge. M. Baertschi demande au Conseil administratif de s'en préoccuper. Il espère qu'il s'agisse d'une erreur de parcours de la part de M. Hodgers, et non d'un programme politique.

M. Walder apprend qu'un massacre est en cours. Il s'en étonne, sachant qu'aujourd'hui, la moindre modification dans le secteur du Vieux-Carouge nécessite l'accord vigilant de la CMNS. Le Conseil administratif se renseignera. En tout cas il n'a pas été informé d'une telle modification de la législation.

Réponse

Depuis 2003, le règlement d'application de la loi sur les constructions et installations diverses (RCI) impose aux propriétaires de mettre l'enveloppe thermique en conformité avec les normes SIA 180 et 380/1, donnant pour cela un délai au 31 janvier 2016. En novembre 2014, l'article 56A de ce règlement a été modifié afin de préciser les normes à respecter, les caractéristiques à préserver pour les bâtiments protégés, en précisant les dérogations possibles. Le règlement a alors prescrit que pour les bâtiments protégés, la mise en conformité doit se faire dans le matériau d'origine, et que les dimensions des profils et partitions de vitrages doivent respecter l'architecture du bâtiment. Par contre, les dérogations étaient alors admises uniquement pour les bâtiments classés ou à l'inventaire, ainsi que pour les immeubles de la Vieille Ville de Genève et ceux du secteur sud des anciennes fortifications. Aucune dérogation pour les immeubles du Vieux Carouge n'était possible, réduisant ainsi les solutions envisageables pour isoler tout en respectant le patrimoine : la pose de double-vitrages qui nécessite une dérogation n'était pas pensable.

Depuis le 26 février 2015, date à laquelle M. Baertschi a posé sa question, notre CA est intervenu par courrier auprès de M. Hodgers pour modifier le règlement afin qu'une dérogation soit envisageable également pour le périmètre du Vieux-Carouge. Le règlement a effectivement été modifié dans ce sens en date du 28 octobre 2015. Cette dernière version du règlement redonne par ailleurs plus de poids aux enjeux patrimoniaux, en augmentant le nombre de cas où des exceptions au respect des exigences énergétiques peuvent être admises. Des fiches techniques proposant des modèles d'intervention ont en outre été établies par le service des monuments et sites, au sein d'un groupe de travail réunissant le service cantonal de protection contre le bruit, le service cantonal de l'énergie, la police des constructions, des représentants de l'EPFL, la fédération des métiers du bâtiment et celle des ingénieurs et architectes. Ces fiches très instructives sont téléchargeables par tout propriétaire sur le site internet de l'office du patrimoine et des sites.

Les changements de vitrages faisant l'objet d'une Autorisation par Procédure Accélérée (APA) sont généralement soumises au préavis de la Commune, même si ce n'est pas encore systématiquement le cas.

QO 077 : Question orale de Mme Buchs - Installation des SIG sur la place Noie-tes-puce

La question de Mme Buchs concerne la Place Noie-tes-puces :

Mme Buchs demande à quoi sert l'installation des SIG sur la place Noie-tes-puces et si on peut la déplacer. M. Walder précise que le périmètre appartient au SIG et qu'il répondra la prochaine fois.

Réponse

Le bâtiment des SIG place Noie-tes-puces, contient une station de pompage de l'eau de la nappe phréatique de l'Arve.

Cette station de pompage, construite en 1943 et rénovée en 1998, participe à l'alimentation du réseau d'eau potable du Canton de Genève (plus particulièrement les villes de Carouge et de Genève) :

Elle est un point stratégique pour l'alimentation en eau du Canton car elle est filtrée naturellement et ensuite chlorée sur place. Cette technique est à ce jour la plus simple et la plus économique comparativement à d'autres sites où le processus est plus complexe.

Par conséquent il n'est pas envisageable pour les SIG de déplacer cette station.

QO 079 : Question orale de M Baertschi – Nettoyage des Tags sur le Pont-neuf

La question de M Baertschi concerne les tags du Pont-Neuf :

M. Baertschi fait remarquer que les arches ont été taguées et côté Carouge également. Il demande si des opérations de nettoyage sont prévues.

M. Walder répond que l'on va regarder du côté Carouge si on peut faire quelque chose, les arches étant du ressort cantonal. Il indique aussi qu'une discussion est en cours au niveau de l'ACG pour la gestion des rives des cours d'eau afin que l'entretien se fasse de façon plus cohérente.

Réponse

Dans le cadre des travaux de réfection du Pont Neuf (de Carouge), l'entreprise Rocnat, entreprise de pierre de taille, a prévu d'effectuer ce travail de nettoyage pour le compte des deux villes, Genève et Carouge.

Ce nettoyage sera exécuté à basse pression par un sablage humide avec une pression d'air et un agrégat n'agressant pas la pierre (type carbonate de calcium), de façon à ne pas détériorer ou estomper le coup d'outil original.

A la réception des travaux prévus pour décembre 2016, l'ouvrage sera exempt de toutes salissures.

QO 086 : Question orale de Mr Mutzenberg – Accès vélo Rue Jacques Dalphin

La question de Mr Mutzenberg concerne l'accès vélo Rue Jacques Dalphin:

M. Mutzenberg repose sa question de mai 2015 et demande quelles sont les nouvelles pour les travaux sur la piste cyclable. Pour rappel, cette question était la suivante :

« M. Mützenbergl relève d'abord qu'au niveau de l'intersection entre la rue du Collège et la rue Jacques-Dalphin, des travaux ont eu lieu, à la suite desquels des places de vélo ont été supprimées. Il demande si elles vont être compensées et, le cas échéant, à quel niveau.

Ensuite, il rappelle que les vélos ont maintenant la possibilité de remonter la rue Jacques-Dalphin, devant l'école Jacques-Dalphin, mais uniquement jusqu'à l'intersection avec la rue

de la Faïencerie, où ils doivent tourner à droite. Cette remontée de la rue Jacques-Dalphin n'est pas suffisamment utile puisque les vélos ne peuvent pas aller jusqu'à la rue Ancienne. M. Mützenberg souhaite savoir si un aménagement est prévu à terme qui permettrait de rejoindre la rue Ancienne. »

Réponse

Concernant les places de vélo, une intervention de marquage de ces places rue du collège 18 est prévue la semaine du 3 juin 2016.

Concernant l'aménagement de la piste cyclable pour rejoindre la rue Ancienne, l'autorisation est bien en force. Cette intervention a été différée pour ne pas interférer avec les autres projets voisins plus conséquents tels que les travaux SIG Rue Ancienne et la réfection rail tram Place du Marché. Ces travaux sont planifiés pour le mois de septembre 2016.

Question écrite QE 008 de : Madame Besse

Place de jeux pour enfants à la rue J.Girard

Serait-il possible, à la rue Joseph-Girard, d'installer des places de jeux pour les enfants ? (Comme au Clos de la Fonderie).

Madame,

En réponse à votre question écrite et déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Suite à un entretien sur place avec une collaboratrice du service de l'urbanisme, votre question a pu être précisée : vous pensiez à la possibilité de réaménager la place de jeux dite « Ducret », sur la parcelle n° 2180 appartenant à la Commune, située au cœur de l'îlot d'habitation qui se développe le long de la rue du Tir-au-Canon, de la rue Joseph-Girard et de la place Sigismond

Constatant la vétusté de l'installation, nos services avaient déjà envisagé leur rénovation et demandé une offre. Ayant appris que les propriétaires de ce groupe d'immeubles envisageaient leur rénovation, y.c. celle de la dalle de parking sur laquelle sont posés les jeux, nous avons suspendu la démarche dans l'attente de connaître leur planning de travaux. Une des quatre régies qui gèrent ces immeubles, et qui en l'occurrence gère les espaces extérieurs pour l'ensemble des propriétaires, nous a récemment informés que la rénovation de la dalle de parking n'interviendra en principe que d'ici une dizaine d'années, après la rénovation des façades.

Nos services vont donc prochainement procéder aux appels d'offres nécessaires pour rénover cette place de jeux, sans attendre plus longtemps la réfection de la dalle.

Espérant avoir ainsi répondu à votre demande, nous vous prions d'agréer, chère Madame, nos meilleures salutations.

Nicolas WALDER
Conseiller administratif

Question écrite QE 011 de : Monsieur Hamoz

Il nous a été rapporté qu'une décoration « intérieure » de Noël dans le Café c/o Bouilloux aurait été facturée comme enseigne sur le domaine public.

Monsieur,

En réponse à votre question écrite et déposées lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Sur place, il avait bien été constaté que Mr Bouilloux avait apposé, à l'intérieur de son café, contre la vitre supérieure de la porte d'entrée de son estaminet, un bout de tube blanc en guise de guirlande flexible et non une enseigne.

Mr Bouilloux avait bien été facturé par erreur pour « procédé de réclame » en janvier 2016 et cette facture a depuis été annulée avec toutes nos excuses pour la confusion. La situation avec Mr Bouilloux est donc close à ce jour.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas WALDER
Conseiller administratif

Question écrite QE 012 de : Madame Besse

L'aménagement de la rue des Moraines pose de nombreux problèmes avec les bus qui ont de la peine à passer. Les véhicules des TPG cognent régulièrement l'îlot central du passage piéton. Il en va de même avec les camions et certains automobilistes ou deux-roues qui se croient sur une piste de course malgré le dos-d'âne. Le passage piéton reste peu dégagé et demande aux piétons d'être prudents. Même si un effort a déjà été fourni pour tenter d'améliorer la sécurité, n'y a-t-il pas de nouvelles optimisations envisageables pour cette rue, en particulier du point de vue des bus et passages piétons ?

Madame,

En réponse à votre question écrite et déposée lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2016 rappelée ci-dessus, nous sommes en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants.

Même si l'accidentologie recensée sur les 5 dernières années (selon les données DETEC-OFROU), nous révèle un seul accident de stationnement, sans blessé ni piéton impliqué, la Ville de Carouge a toujours été sensible à la dangerosité potentielle de la rue des Moraines.

Toutefois il ne faut pas minimiser la difficulté du contexte de cette rue qui, pour la rendre moins dangereuse, nous met face à deux impératifs contradictoires : celui de contrôler la vitesse en vue de la diminuer, et celui de laisser des voies de passage d'un gabarit assez large pour le passage des bus.

En prenant en compte ce compromis, notre Ville a déjà mené les actions de modération de trafic suivantes :

- En 2000, son intégration au périmètre 30km,
- En 2001, la création de l'îlot médian qui sera ensuite complété avec deux avancées de trottoirs ayant pour but de rétrécir la voie et sécurisant au maximum la traversée piétonne

- En 2012, un réaménagement avec l'ajout de parc en épi réduisant la chaussée et donc intensifiant le respect de la vitesse.
- Depuis 2012, l'organisation par la police municipale de campagnes de visispeed pour le contrôle de vitesse.

Par ailleurs d'ici 2018, la rue des Moraines va être retraitée dans le cadre du chantier de mise en séparatif du réseau d'assainissement selon le PGEE (Plan Généraux d'Evacuation de Eaux) et des mesures d'assainissement du bruit routier selon l'OPB (Ordonnance sur la Protection contre le Bruit). Cette révision permettra également la prise en compte de vos remarques afin de compléter l'amélioration de son aménagement.

Espérant avoir répondu à votre question, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas WALDER
Conseiller administratif

Reprise des questions écrites et orales du 19 mai :

Question écrite de M. Baertschi : Pont Neuf passerelle provisoire

Mme Buchs donne lecture de la question.

Lors de sa séance du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la motion numéro 54-2014 P demandant de réactiver l'étude sollicitée par les riverains de faisabilité d'une passerelle à usage de mobilité douce entre les deux rives de l'Arve au niveau du quai du Cheval-Blanc.

Or, il se trouve que la Ville de Genève, ceci en la personne de son magistrat chargé des constructions M. Rémy Pagani, semble montrer aujourd'hui peu d'empressement à collaborer à nos attentes pour ce projet. Lors d'une première séance publique concernant la réfection du Pont Neuf, ce dernier avait mis en exergue le fait que les autorisations en ce domaine dépendant de l'Etat, ce dernier risquait dans le cadre du dépôt d'une requête, d'imposer une voie de circulation réservée aux services d'urgence et notamment au passage des ambulances.

Lors de la séance publique tenue à Carouge le 17 mars dernier, ce même magistrat a confirmé ses dires antérieurs, sans toutefois pouvoir expliquer le fait que la passerelle à mobilité douce installée pendant la durée du chantier du Pont Neuf ne répondrait pas, à l'évidence, à cette soi-disant exigence...

Au vu de ce qui précède et compte tenu du coût important généré par la construction de la passerelle provisoire aujourd'hui installée avec des grues herculéennes, passerelle dont nous avons appris tardivement la mise en place, le Conseil administratif peut-il m'indiquer le coût précis de cette installation dans le coût global du chantier de réfection du Pont Neuf ?

Pierre Baertschi

Question écrite de M. Baertschi : mutation urbaine et fond documentaire

Mme Buchs donne lecture de la question.

Récemment, dans le cadre de la démolition d'un segment d'immeuble très ancien encore conservé sur la passerelle du futur hôtel Ibis, hôtel qui sera construit à proximité du Rondeau, nous nous sommes posé la question de savoir si un dossier photographique était constitué avant démolition.

Dans ce cas, le bureau d'architectes Bodbeck-Roulet a fort judicieusement pris la décision d'en constituer un, à défaut de quoi toute documentation en rapport avec ce bâtiment ancien aurait peut-être bien pu disparaître.

Il faut savoir qu'en ville de Genève, le Centre d'iconographie genevoise, qui est localisé au boulevard du Pont d'Arve, se charge, dans la mesure de ses moyens, de constituer ce type de documentation. Tel est aussi le cas pour certains dossiers des Services d'architecture et d'urbanisme de la Ville et également du Service cantonal des monuments et sites.

A Carouge toutefois, nous n'avons pas connaissance d'initiatives de ce type prises à ce jour par les Services municipaux compétents, à savoir principalement les Services d'architecture et d'urbanisme ainsi que le musée de Carouge. Il semblerait que les Archives communales disposent toutefois de certains documents photographiques.

Le Conseil administratif peut-il me renseigner à ce sujet et m'indiquer si la mise en place d'une collection iconographique mettant en évidence les transformations rapides du territoire de notre commune ne devrait pas être constituée ?

Pierre Baertschi.

Nouvelles questions orales

Question orale de M. Gerster : abris vélo

M. Gerster évoque les abris pour vélos de la Poste et des Allobroges qui subissent des travaux pour des problèmes de canalisation. M. Gerster a été interrogé sur cette question à laquelle il ne pouvait répondre.

M. Walder répond qu'en effet, il y a une reprise du sol. Il précise qu'il s'agit de trois abris « test » avant d'en installer d'autres dans Carouge. Le problème qui s'est posé est que le sol a commencé à gondoler en raison de la chaleur provoquée par la vitre ce qui a impliqué le changement du revêtement. Ces travaux sont en cours et quasi terminés.

Question orale de Mme Zuber : rocades de places taxi et handicapés place du Marché.

Mme Zuber indique qu'on lui a signalé que la place de parking handicapés qui était située devant la pharmacie de la place du Marché a été déplacée devant la Bourse là où avant il y avait les places de taxis, qui se trouvent maintenant devant la pharmacie. Cette rocade n'est pas pratique pour les personnes à mobilité réduite voulant se rendre à la pharmacie, et pour les chauffeurs de taxi qui embarquent les clients du restaurant et les usagers du tram. Suite à ces arguments, Mme Zuber demande la raison de cette rocade.

M. Walder ne peut répondre avec exactitude mais rappelle qu'il y a aujourd'hui à cet endroit des travaux réfection de la partie des bâtiments du Triangle. Il y aura dans un deuxième temps la partie du bâtiment devant la Bourse. Pour ces raisons, il y a des déplacements temporaires de places. De plus il y a également eu des déplacements pour des questions d'accès à la résidence pour personnes âgées, qui ne pouvait plus se faire par la rue Vautier. M. Walder donnera plus de précision dans sa réponse lors de la prochaine séance.

Question orale de Mme Zuber : modification formation APM

Mme Zuber mentionne une actualité du Grand Conseil qui touche également Carouge, à savoir une décision prise de renforcer les exigences de formation pour les agents de la police municipale et leur imposer d'être titulaire du brevet fédéral de police, comme cela est demandé aux policiers cantonaux. L'obtention de ce titre nécessite de suivre les cours de l'école de police, actuellement d'une durée d'une année mais probablement bien plus longue à l'avenir, et d'attester de diverses capacités, notamment en matière de tir. Ce durcissement impliquera donc de former aux frais des communes des employés pour des tâches qu'ils ne

vont finalement pas faire. Outre les importantes répercussions financières, des problèmes de recrutement sont également à prévoir, puisque les places de formation sont limitées, et que les sélections sont très strictes. Cette modification législative a été temporairement stoppée par le magistrat PLR Pierre Maudet qui a refusé de demander le troisième débat nécessaire à l'adoption d'une loi. Toutefois, dès la prochaine séance, qui aura lieu jeudi et vendredi, la majorité composée de la gauche alliée au MCG pourra valider sa position et voter la loi. Au vu des conséquences importantes que cette nouvelle loi aura sur Carouge, Mme Zuber demande si le Conseil administratif prévoit de défendre les intérêts de la commune durant ce délai. Mme Zuber précise qu'à la base, elle avait prévu de poser cette question le 19 mai, et donc d'avoir un délai plus long, mais elle estime qu'il est toujours possible de faire quelque chose en deux jours, soit en écrivant un courrier au Grand Conseil, soit en utilisant les relais des différents partis.

Mme Hiltbold répond que le Conseil administratif a en effet pu utiliser ses différents relais, notamment lors du dernier voyage des Maires où le Conseil administratif a pu s'entretenir avec les collègues des autres communes. Elle indique que la commune n'a pas été invitée formellement à se positionner, mais, qu'en revanche, cela se faisait par le biais de l'Association des Communes Genevoises. Mme Hiltbold répète donc qu'ils ont pu aborder cette question lors du voyage en Slovénie. Elle rappelle que ces voyages des Maires sont utiles justement pour faire avancer des dossiers comme ici ce genre de cas. Mme Hiltbold précise que la commune a fait connaître de manière très claire sa position de ne pas soutenir cette loi.

Question orale de M. Conti : rabais parking Fontenette

M. Conti étant absent, c'est M. Voignier qui prend le relais pour cette question. Il demande s'il est possible d'obtenir des rabais au parking de la Fontenette pour les parents qui emmènent leurs enfants au foot. Souvent, des personnes font des ramassages pour emmener plusieurs enfants, et le parking leur coûte cher.

M. Walder répond que cette question a déjà discutée en même temps que pour les parkings de la piscine, mais que c'est plus compliqué à mettre en place dans ce cas, car la structure est différente de celle de la piscine qui délivre elle-même ces réductions. M. Walder propose de réfléchir à nouveau au sujet et de voir ce qu'il est possible de faire, notamment en discutant éventuellement avec Etoile Carouge qui pourrait servir de relais.

Question orale de M. Mutzenberg : accès des cyclistes sur la passerelle provisoire du Pont Neuf

M. Mutzenberg indique avoir été approché à deux reprises sur la question du passage des cyclistes sur la passerelle provisoire du Pont Neuf. Il ajoute qu'il n'y a pas de signalétique claire à part un panneau qui interdit de descendre les escaliers, ce qui est, souligne-t-il, assez original. Il mentionne également le dépliant édité par la ville de Carouge et la ville de Genève, qui stipule que « les piétons et les vélos pourront traverser en tout temps, au moyen d'une passerelle provisoire ». M. Mutzenberg demande s'il est possible de clarifier cet accès aux vélos.

N. Walder répond que la largeur de la passerelle ne permet pas d'avoir une piste cyclable, donc il y a effectivement une tolérance pour les vélos, mais normalement il faudrait que les cyclistes descendent et passent à pied en poussant leur vélo. M. Walder rappelle que c'est une mesure de chantier temporaire, le temps des travaux. Il pense d'ailleurs en avoir déjà fait mention lors d'une précédente communication et va vérifier cela. Dans son souvenir, les piétons étaient signalés comme prioritaires et les cyclistes tolérés dans un espace partagé.

Question orale de Mme Morisod : suppression de places bleues

Mme Morisod indique qu'un certain nombre de travaux importants entrepris à Carouge suppriment beaucoup de place de parking bleues. A ces occasions, elle demande s'il ne serait pas possible que l'on puisse, provisoirement, marquer comme zones bleues des

places de parking blanches avec des horodateurs, et cela au moyen d'une signalétique simple et amovible.

M. Walder répond qu'une mesure réversible n'est pas possible et cela à cause du marquage d'une part, mais aussi du fait qu'il faut faire la part des choses pour les besoins de chacun. Il y a les besoins des commerçants et des clients des commerces. Beaucoup de commerçants demandent plus de places horodateurs, et il faut aussi freiner ces demandes par rapport aux besoins des habitants. Il y a donc un équilibre à respecter. Il faut savoir également qu'à d'autres endroits, ce sont aussi des places horodateurs qui sont supprimées lors de travaux et donc il n'est pas possible, pour des travaux de trois semaines, de remplacer des places bleues par des blanches et inversement. M. Walder rappelle que les places horodateurs sont très utilisées et sont un bon système pour les commerçants.

Question orale de M. Morex : drapeaux

M. Morex indique qu'il a discuté avec le Conseiller administratif délégué qui a déjà saisi le problème, qui est que depuis des années, dans les deux endroits où l'on a des drapeaux à Carouge, il manque deux demi-cantons. Il souhaitait donc que cela soit corrigé, afin que Bâle-Ville et Nidwald ne soient pas frustrés lorsqu'ils viennent en visite à Genève.

M. Walder confirme que c'est en cours de traitement, et qu'il existe des drapeaux avec deux demi-cantons sur la même toile, ce qui résoudrait le problème des mâts manquants. Il ajoute que l'on enquête avec le SVEM pour trouver le bon format s'il existe.

Question orale de M. Morex Tentes pour manifestations

M. Morex mentionne le nouveau règlement pour demander des tentes de manifestation, qui comporte un calendrier assez strict. M. Morex déplore que par deux fois le PLR, ayant fait les demandes dans les délais, n'a pas vu ses demandes exaucées.

M. Walder va regarder comment ce problème s'est produit et il demande à M. Morex de lui transmettre toutes les informations pour que l'on puisse comprendre ce qui s'est passé.

Question orale de M. Gerster : chien vélo piscine Facebook

M. Gerster indique qu'il est l'un des administrateurs du groupe Facebook « T'es de Carouge si... » et il se trouve que depuis la veille, un *post* déchaîne les passions et que l'on ne peut l'ignorer, puisqu'il a généré un très grand nombre de commentaires. Il indique qu'il s'agit du témoignage d'une habitante se plaignant d'un conflit avec un employé communal qui roulait à vélo alors qu'elle promenait son chien au bord de l'Arve. Visiblement, lors de ce conflit, cet employé a perdu son sang froid suite à un mouvement du chien de la dame. Si l'attitude de ce gardien de piscine est conforme aux dires de la plaignante, cela pose une interrogation sur la réaction violente de cet homme. M. Gerster rappelle que la fonction de gardien de bain demande à travailler avec le public, et un jeune public même, qui peut parfois se montrer insolent voire provocateur.

M. Gerster demande au Conseil administratif de quelle manière il compte réagir.

Mme Lammar répond qu'Anne Hiltbold et elle-même ont vu ce *post* le matin même et ont immédiatement réagi en appelant les services concernés afin de faire la lumière sur ce problème. Elle ajoute que la victime a pris rendez-vous à la Mairie pour le lendemain, et qu'il sera alors possible d'apporter plus de précisions à tout cela. S'il s'avère que le collaborateur a effectivement eu un comportement inadapté, des mesures seront bien sûr prises, mais pour cela, il faut avoir tous les éléments. Elle invite également M. Gerster, en tant qu'administrateur, à calmer les esprits échauffés qui se sont exprimés sur le mur du groupe, où se sont affichés des commentaires peu élogieux concernant toute l'administration. Elle estime qu'il n'est pas normal que les critiques et les insultes ricochent sur les employés de l'administration qui n'ont rien à voir avec cette affaire.

L'assemblée n'ayant plus de question et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h23.